

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF60

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 39, qui vise à accorder la garantie de l'État aux emprunts souscrits par la Société du Grand Paris auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI).

En effet, il n'est pas logique que les emprunts souscrits par la Société du Grand Paris soient garantis par l'État, alors que ce n'est le cas pour aucune autre collectivité locale.